

2€
DE REMISE IMMÉDIATE*



38,90
36,90

AOP CHAMPAGNE
BRUT
LAURENT-PERRIER
La bouteille de 75 cl
49.20 € le litre
A garder de 1 à 3 ans



2€
DE REMISE IMMÉDIATE*



21,90
19,90

AOP CHAMPAGNE
BRUT
CUVÉE SPÉCIALE -
CHARLES LAFFITE
La bouteille de 75 cl
26.53 € le litre
A servir ou à garder 3 ans



-15%
DE REMISE IMMÉDIATE*



29,50
25,07

AOP CHAMPAGNE
BRUT
TP9
La bouteille de 75 cl
33.43 € le litre
A servir ou à garder 3 ans



5€
DE REMISE IMMÉDIATE*



24,90
19,90

AOP CHAMPAGNE
BRUT BLANC DE
NOIRS
MONTAUDON
ou brut ou brut
millésimé
2* Guide Hachette 2025
La bouteille de 75 cl
26.53 € le litre
A garder de 3 à 5 ans



28,90



AOP CHAMPAGNE
BRUT BLANC DE
BLANCS
STANISLAS BONAFÉ
1* Guide Hachette 2026
La bouteille de 75 cl
38.53 € le litre
A servir ou à garder 3 ans



LIRE UNE ÉTIQUETTE DE VINS

L'étiquette vous donnera nombre d'informations sur ce que contient la bouteille, un premier aperçu, même si le vin réserve toujours des surprises. Elle est à la fois une carte de visite et un certificat d'authenticité du vin.

Les mentions obligatoires

1. Nom et adresse de l'embouteilleur : le responsable du vin. Par souci de traçabilité, son nom et son adresse doivent apparaître.
2. Numéro de lot.
3. Volume : la quantité de vin contenu dans une bouteille.
4. Degré d'alcool : il indique le pourcentage d'alcool pur par rapport au volume de liquide contenu dans la bouteille, avec une tolérance d'écart de 0.5 %.
5. Mise en garde pour les femmes enceintes.
6. Contient des sulfites : apparaît si le vin en contient à partir de 10 mg/l, des allergies étant possibles.
7. Catégorie du vin : AOC (AOP), IGP, Vin de France. Ces termes indiquent la place du vin dans une hiérarchie qualitative officielle. En Europe, tous les vins relèvent de l'un de ces trois niveaux. L'étiquette doit préciser le nom de la zone de production, par exemple AOP Bordeaux ou IGP Oc.
8. Pays de provenance du vin.

Le cas des effervescents : sont obligatoires les mentions indiquant la teneur en sucre, du plus vif au plus doux – brut nature, extra-brut, brut, extra-dry, demi-sec et doux.

Les mentions facultatives

9. Nom du domaine, du château ou marque : elle est cependant toujours présente.
10. Millésime : il s'agit de l'année de récolte du raisin et non de l'année de production du vin.



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION
La loi interdit la vente d'alcool aux mineurs - des contrôles sont réalisés en caisse.